

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00339
Numéro SIREN : 434 691 358
Nom ou dénomination : AARON PROTECTION SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2020 sous le numéro de dépôt 6952

REÇU LE
06 AOUT 2020
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

AARON PROTECTION SECURITE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 150 000 €

1 Bis Rue de la Fontaine 77700 SERRIS

R.C.S. B 434 691 358 (2001 B 03190)

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

CAPPELLO CHANTAL

Commissaire aux Comptes

33 Boulevard de la Liberté B.P. 19 93261 LES LILAS CEDEX

TEL : 01.43.63.10.55 - FAX : 01.43.63.09.15

2056952

AARON PROTECTION SECURITE SARL
1bis, rue Fontaine
77700 Serris

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Continuité d'exploitation

Face au récent développement de l'épidémie covid-19 liée au coronavirus, et ses effets sur l'économie européenne, la société a activé son plan de continuité et suit attentivement les conséquences sur son activité. Cependant à ce stade, il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur les opérations et les résultats financiers de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés l'assemblée générale des associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'assemblée des associés *sur* la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Paris, le 14 avril 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Caffetto', written in a cursive style.

AARON PROTECTION SECURITE
SARL au capital de 150.000 €
Siège social : 1bis, rue de la Fontaine 77700 SERRIS
RCS MEAUX 434 691 358

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE en date du 29 juin 2020

Le 29 juin 2020,

À 15 heures

Les Associés de la SARL « AARON PROTECTION SECURITE », se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur la convocation du Gérant faite conformément aux stipulations des statuts.

Sont présents

- **La SAS ARPAD OMNIUM représentée par son Président Monsieur Massimo NARDELLI** 6.000 parts
- **Monsieur Massimo NARDELLI** 2.000 parts
- **Madame Paola CARRER, épouse NARDELLI** 2.000 parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : 10.000 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Massimo NARDELLI en sa qualité de Gérant.

Madame Chantal CAPPELLO, Commissaire aux Comptes est absente et excusée.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- L'inventaire, le compte de résultats, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours, avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président ouvre la séance et rappelle aux associés qu'ils sont réunis en Assemblée Générale, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur sa mission durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat ;
- *Quitus* à la gérance ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la Loi ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, et après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, approuve ces comptes en leur intégralité et en toutes leurs parties, ainsi que les mesures traduites par ces comptes ou visées dans ces rapports, se soldant par un **bénéfice de 13.101 €**.

En conséquence, elle donne au Gérant *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 13.101 € qu'elle décide d'affecter :

- Au compte « *Report à nouveau* » qui passe ainsi de (360.137) € à (347.036) € négatif.

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes, ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes par part	Abattement 40%*	Prélèvements sociaux**
31/12/2016	NÉANT	NÉANT	NÉANT
31/12/2017	NÉANT	NÉANT	NÉANT
31/12/2018	NÉANT	NÉANT	NÉANT

- * réservé aux actionnaires personnes physiques
- ** 11% Exercice 2007- 12, 10% Exercice 2008

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve, lesdites conventions et s'il en était besoin, les conventions antérieures qui se sont poursuivies.

Monsieur Massimo NARDELLI ne prendra pas part au vote sur l'approbation des autres conventions, ses voix ne seront pas prises en compte pour le calcul du *quorum*.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

**Pour ARPAD OMNIUM
Monsieur Massimo NARDELLI**

**Le Gérant
Monsieur Massimo NARDELLI**

Madame Paola NARDELLI

Monsieur Massimo NARDELLI



AARON PROTECTION SECURITE
SARL au capital de 150.000 €
Siège social : 1bis, rue de la Fontaine 77700 SERRIS
RCS MEAUX 434 691 358

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE en date du 29 juin 2020**

Le 29 juin 2020,

À 15 heures

Les Associés de la SARL « AARON PROTECTION SECURITE », se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur la convocation du Gérant faite conformément aux stipulations des statuts.

Sont présents

- La SAS ARPAD OMNIUM représentée par son Président Monsieur Massimo NARDELLI 6.000 parts
- Monsieur Massimo NARDELLI 2.000 parts
- Madame Paola CARRER, épouse NARDELLI 2.000 parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : 10.000 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Massimo NARDELLI en sa qualité de Gérant.

Madame Chantal CAPPELLO, Commissaire aux Comptes est absente et excusée.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- L'inventaire, le compte de résultats, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours, avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président ouvre la séance et rappelle aux associés qu'ils sont réunis en Assemblée Générale, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Handwritten signatures and initials:
MNB
elle
PNO

- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur sa mission durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat ;
- *Quitus* à la gérance ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la Loi ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, et après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, approuve ces comptes en leur intégralité et en toutes leurs parties, ainsi que les mesures traduites par ces comptes ou visées dans ces rapports, se soldant par un **bénéfice de 13.101 €**.

En conséquence, elle donne au Gérant *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 13.101 € qu'elle décide d'affecter :

- Au compte « *Report à nouveau* » qui passe ainsi de (360.137) € à (347.036) € négatif.

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes, ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes par part	Abattement 40%*	Prélèvements sociaux**
31/12/2016	NÉANT	NÉANT	NÉANT
31/12/2017	NÉANT	NÉANT	NÉANT
31/12/2018	NÉANT	NÉANT	NÉANT

elb
elb
elb P10

- * réservé aux actionnaires personnes physiques
- ** 11% Exercice 2007- 12, 10% Exercice 2008

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve, lesdites conventions et s'il en était besoin, les conventions antérieures qui se sont poursuivies.

Monsieur Massimo NARDELLI ne prendra pas part au vote sur l'approbation des autres conventions, ses voix ne seront pas prises en compte pour le calcul du *quorum*.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

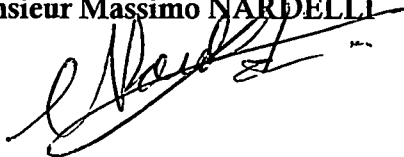
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

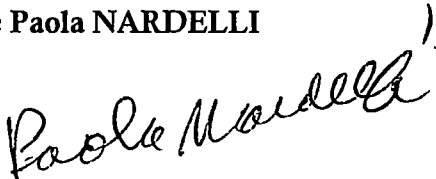
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

Pour ARPAD OMNIUM
Monsieur Massimo NARDELLI



Madame Paola NARDELLI



Le Gérant
Monsieur Massimo NARDELLI



Monsieur Massimo NARDELLI





Guillaume Hoarau
Expert-comptable Commissaire aux
comptes

59, rue La Boétie 75008
Paris
T 01 45 63 52 97
F 01 45 63 36 19

AARON PROTECTION SÉCURITÉ

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 150 000 Euros

1 bis rue de la Fontaine
77700 SERRIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

Société de commissariat aux comptes
et d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'Ordre
des experts-comptables de Paris et Île de France

Cabinet SOREL Yvelines
SARL ÉGÉRIE au capital de 20 000 €

Siège social :
59 rue la Boétie 75008 PARIS

RCS VERSAILLES B 537.719.510
APE 6920Z

TVA UEE FR 42.537.719.510.00027

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	13 396,67	13 396,67			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 331,70	52 286,14	6 045,56		6 046
Autres immobilisations corporelles	458 724,94	421 988,15	36 736,79	79 997,12	- 43 260
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	15 800,00		15 800,00	12 500,00	3 300
Autres immobilisations financières	233 808,04		233 808,04	219 918,32	13 890
TOTAL (I)	780 061,35	487 670,96	292 390,39	312 415,44	- 20 025
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	101 970,00		101 970,00	96 170,00	5 800
Avances et acomptes versés sur commandes	61,06		61,06		61
Clients et comptes rattachés	525 270,45		525 270,45	833 454,70	- 308 184
Autres créances					
Fourisseurs débiteurs	874,32		874,32	7 254,16	- 6 380
Personnel	3 922,86		3 922,86	1 827,80	2 095
Organismes sociaux	396,23		396,23	349,46	47
Etat, impôts sur les bénéfices				80 843,00	- 80 843
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	70 956,60		70 956,60	105 871,84	- 34 915
Autres	176 918,60		176 918,60	223 462,58	- 46 544
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	19 701,00		19 701,00	19 701,00	
Disponibilités	241 304,66		241 304,66	163 982,62	77 322
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	56 695,25		56 695,25	52 268,89	4 426
TOTAL (II)	1 198 071,03		1 198 071,03	1 585 186,05	- 387 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 978 132,38	487 670,96	1 490 461,42	1 897 601,49	- 407 140

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000,00)	150 000,00	150 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	8 000,00	8 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	8 874,71	8 874,71	
Report à nouveau	-360 137,42	-152 371,39	- 207 766
Résultat de l'exercice	13 100,89	-207 766,03	220 867
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-180 161,82	-193 262,71	13 101
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	2 525,00		2 525
TOTAL (III)	2 525,00		2 525
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts			
Découverts, concours bancaires	1 000,00	34 092,39	- 33 092
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	400 034,85	663 275,74	- 263 241
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	465 487,39	445 227,14	20 260
Organismes sociaux	256 427,28	261 752,80	- 5 326
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	478 759,54	559 000,05	- 80 241
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	43 484,40	124 533,34	- 81 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	22 904,78	2 982,74	19 922
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 668 098,24	2 090 864,20	- 422 766
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 490 461,42	1 897 601,49	- 407 140

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	7 151 878,45		7 151 878,45	8 080 702,37	- 928 824	-11,49
Chiffres d'affaires Nets	7 151 878,45		7 151 878,45	8 080 702,37	- 928 824	-11,49
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			60 381,17	39 011,52	21 370	54,78
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			19 581,59	0,31	19 581	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			7 231 841,21	8 119 714,20	- 887 873	-10,93
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)			-5 800,00		- 5 800	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				-21 310,00	21 310	-100
Autres achats et charges externes			3 009 632,60	3 365 539,16	- 355 907	-10,58
Impôts, taxes et versements assimilés			178 289,10	167 050,27	11 239	6,73
Salaires et traitements			3 066 375,79	3 505 135,61	- 438 760	-12,52
Charges sociales			920 562,41	1 221 161,51	- 300 599	-24,62
Dotations aux amortissements sur immobilisations			48 718,22	65 200,99	- 16 483	-25,28
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 525,00		2 525	N/S
Autres charges			1 228,08	1 482,00	- 254	-17,13
Total des charges d'exploitation (II)			7 221 531,20	8 304 259,54	-1 082 728	-13,04
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			10 310,01	-184 545,34	194 855	105,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			3 277,91	593,93	2 684	451,90
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			3 277,91	593,93	2 684	451,90
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			10 624,40	19 684,85	- 9 060	-46,03
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			10 624,40	19 684,85	- 9 060	-46,03
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 346,49	-19 090,92	11 744	61,52
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			2 963,52	-203 636,26	206 600	101,46

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 673,70	3 361,53	- 688	-20,46
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 250,00	22 000,84	28 249	128,40
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	52 923,70	25 362,37	27 561	108,67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 807,71	8 362,79	445	5,32
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 978,62	21 129,35	12 849	60,81
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	42 786,33	29 492,14	13 294	45,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	10 137,37	-4 129,77	14 267	345,47
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 288 042,82	8 145 670,50	- 857 628	-10,53
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 274 941,93	8 353 436,53	-1 078 495	-12,91
RESULTAT NET	13 100,89	-207 766,03	220 867	106,31
Dont Crédit-bail mobilier	23 230,23	33 746,01	- 10 516	-31,16
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes**SARL AARON PROTECTION SECURITE****ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 490 461,42 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 13 100,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/03/2020 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SARL AARON PROTECTION SECURITE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Face au récent développement de l'épidémie de COVID 19 et ses effets sur l'activité économique, la société a activé son plan de continuité et suit attentivement les conséquences sur son activité.

Cependant à ce stade il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur les opérations et les résultats financiers de la société

SARL AARON PROTECTION SECURITE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 780 061 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 397			13 397
Immobilisations corporelles	508 723	16 467	8 134	517 057
Immobilisations financières	232 418	33 438	16 248	249 608
TOTAL	754 538	49 905	24 382	780 061

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 487 671 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 397			13 397
Immobilisations corporelles	428 726	48 718	3 170	474 274
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	442 123	48 718	3 170	487 671

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Immo incorporelles	13 397	13 398	-1	1 A 5
Installations techniques	58 332	52 286	6 046	1 A 5
Matériel de transport	68 246	51 899	16 347	1 A 5
Agencements	281 068	270 848	10 219	1 A 5
Matériel informatique	80 275	70 411	9 864	1 A 5
Mobilier	29 136	28 829	307	1 A 5
TOTAL	530 453	487 671	42 782	

3.2 - Etat des créances = 1 084 642 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	249 608		249 608
Actif circulant & charges d'avance	835 034	835 034	
TOTAL	1 084 642	835 034	249 608

SARL AARON PROTECTION SECURITE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 9 996 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	9 600
Autres créances	396
Disponibilités	
TOTAL	9 996

3.4 - Charges constatées d'avance = 56 695 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SARL AARON PROTECTION SECURITE**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 7 151 878 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	7 137 628	99,80 %
Produits des activités annexes	14 250	0,20 %
TOTAL	7 151 878	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SARL AARON PROTECTION SECURITE**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	9	
Agents de maîtrise & techniciens	50	
Employés	59	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	118	0

SARL AARON PROTECTION SECURITE**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 9 996 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	9 600
P.a.r(41810000000)	9 600
Autres créances :	396
ljss(43870100000)	396
TOTAL	9 996

8.2 - Charges constatées d'avance = 56 695 E

Charges constatées d'avance	Montant
Cca(48600000000)	56 695
TOTAL	56 695

8.3 - Charges à payer = 544 868 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	1 000
Agios(51860000000)	1 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	159 524
Fournisseurs a recevoir(40810000000)	159 524
Dettes fiscales et sociales :	384 344
Conges payes(42820000000)	265 065
Cs/cp(43820000000)	119 279
TOTAL	544 868